



Qu'est-ce que la grippe aviaire ?

La grippe aviaire encore appelée peste aviaire, peste des oiseaux, influenza aviaire ou grippe du poulet est provoquée par un virus de la famille des Orthomyxovirus. Le virus de l'épidémie actuelle

appartient au sous-type **H5N1**. Chez les volailles, il s'agit d'une maladie très contagieuse, à évolution rapide nettement visible et souvent fatale. Tous les virus influenza ne sont pas aussi pathogènes.

Quelles espèces animales sont touchées par la grippe aviaire ?

La volaille est très sensible au virus, en particulier la **poule** et la **dinde**, mais les cailles, faisans, perdrix et autres galliformes le sont également. Ces oiseaux meurent en quelques jours avec un taux de mortalité pouvant atteindre rapidement les 100 % dans le cas du virus **H5N1**.

Les palmipèdes (canards, oies) sont normalement résistants à l'influenza aviaire sauf dans le cas du virus **H5N1** auquel ils sont devenus sensibles. Il y a néanmoins une grande variation de sensibilité selon l'âge, la race, la dose infectieuse, notamment. Ainsi, il est clairement établi que les palmipèdes peuvent jouer un rôle de porteur sain et de disséminateur du virus.

Les pigeons sont peu sensibles au virus et présentent peu de signes cliniques après infection expérimentale. Des cas de mortalité et d'excrétion virale ont néanmoins été rapportés après infection expérimentale par le virus **H5N1**. En outre, ils pourraient jouer un rôle dans le transfert mécanique sur de très longue distance.

Des cas mortels ont également été signalés chez des **oiseaux sauvages** parmi lesquels des canards, oies, cygnes, passereaux, rapaces, corvidés, hérons, cigognes, goélands et mouettes ainsi que des cormorans.

Dans le cas des **mammifères**, de rares cas d'infection par le virus **H5N1** ont été décrits chez des **tigres**, des **léopards**, des **chats** et des **civettes**

en Asie après consommation de cadavres de volailles infectées.

Les oiseaux d'ornement et de compagnie, par exemple les psittacidés, sont expérimentalement sensibles au virus influenza aviaire. On connaît peu leur sensibilité au virus **H5N1**.

Des infections sporadiques **H5N1** ont été décrites chez le **porc** mais aucune transmission entre individus n'a été démontrée, indiquant l'absence d'adaptation du virus au porc. Aucune transmission au sanglier n'a été décrite.

Le furet est sensible au virus de la grippe humaine

Quels signes cliniques puis-je observer chez des oiseaux ?

Chez la volaille, d'une manière générale, la symptomatologie se marque par une atteinte généralisée des animaux infectés. Les signes cliniques suivants peuvent être observés : une perte d'appétit, un abattement, une chute de ponte, une tête et des sinus enflés, un larmoiement, un gonflement de la crête et de la caroncule, des troubles respiratoires et des problèmes digestifs. Parfois, seuls quelques décès sont observés pendant plusieurs jours, suivis d'une flambée causant la mort de centaines, voire de milliers d'oiseaux par jour. L'infection par le virus **H5N1** suit une évolution dramatique avec une augmentation aiguë de la mortalité dans le troupeau dans les 2-3 jours.

Chez les palmipèdes, les signes cliniques, dominés par les signes nerveux, sont plus inconsistants et plus lents à apparaître. Il faut parfois attendre plus d'une semaine avant d'observer les premiers signes cliniques et/ou les mortalités. Les souches de virus **H5N1** actuelles provoquent des mortalités chez les canards alors que les infections par virus influenza sont normalement asymptomatiques chez ces animaux réservoirs.

Les signes cliniques sont donc très variables selon l'espèce. Il vaut donc mieux se baser sur les recommandations légales à savoir :

- une réduction de la consommation normale d'eau et de nourriture de plus de 20%

- un taux de mortalité de plus de 3 % par semaine
- une chute de ponte de plus de 20 %.

Il est possible de suspecter fortement l'influenza aviaire selon les signes cliniques et les circonstances qui ont mené à l'apparition de la maladie. Cependant, comme les signes et le cours de l'influenza aviaire ressemblent à ceux d'autres maladies, notamment de la maladie de Newcastle, un diagnostic de laboratoire est essentiel.

La venue d'oiseaux migrateurs en Belgique représente-t-elle un risque ?

Bien que l'on ait trouvé des oiseaux migrateurs morts, infectés par le virus, dans les pays touchés par la grippe aviaire, on ignore à l'heure actuelle le rôle joué par ces oiseaux dans la transmission du virus.

Trois inconnues subsistent :

- Le virus peut-il arriver en Europe occidentale par les oiseaux migrateurs ? Les ornithologues estiment que l'Europe n'est pas le point de passage habituel des oiseaux migrateurs provenant d'Asie et de Russie.
- Les animaux infectés sont-ils encore capables de continuer la migration sur de longues distances ? Les spécialistes donnent pour le moment une réponse plutôt négative, mais cela n'est pas exclu.
- Est-ce que les oiseaux migrateurs peuvent effectivement entrer en contact avec la volaille d'élevage ?

Quel est le risque de propagation du virus vers la Belgique ?

Le virus étant proche de nos frontières, il faut être prudent et vigilant. Néanmoins, en comparaison des pays voisins, la Belgique comporte moins d'élevages à risque (peu de parcours en plein air, peu d'élevages de dindes particulièrement sensibles à la grippe aviaire, peu d'élevages d'oies et de canards à gaver). D'autre part, des mesures ont été prises afin d'interdire toutes les importations de produits à risque en provenance des pays contaminés. Cependant, trois voies de propagation restent malgré tout possibles : soit par des importations illégales d'oiseaux vivants ou de

produits contaminés, soit par du matériel ayant été en contact avec des animaux malades, soit par l'arrivée d'oiseaux migrateurs porteurs du virus.

Faut-il interdire l'élevage de volaille en plein air pour prévenir les contacts avec les oiseaux migrateurs ?

Tant que le risque de propagation du virus dans notre pays est faible, il n'est pas justifié de prendre des mesures radicales. Néanmoins, par mesure de précaution, les élevages professionnels à proximité des lieux de repos et de passage d'oiseaux aquatiques en migration sont suivis de près. En particulier, les exploitations concernées, disposant d'un libre parcours, sont contraintes de confiner provisoirement les animaux. Cette mesure pourrait être étendue si les risques augmentaient.

Quelles mesures préventives, puis-je prendre pour éviter l'introduction du virus dans un poulailler ?

Une bonne hygiène de l'exploitation est la première mesure à mettre en œuvre pour éviter l'introduction du virus. Les mesures minimales à appliquer sont les suivantes :

- disposer des pédiluves contenant un désinfectant agréé à toutes les entrées et sorties des étables et de l'exploitation
- employer des sas d'hygiène et des vêtements appartenant à l'exploitation
- interdire l'accès aux élevages à toute personne étrangère à l'exploitation, mis à part le vétérinaire de l'exploitation, le personnel de l'AFSCA et le personnel mandaté par l'AFSCA
- tenir un registre de toutes les personnes qui entrent dans les étables
- verrouiller toutes les portes des bâtiments qui servent à l'élevage des volailles.

De plus, l'accès aux exploitations de volailles doit être interdit aux personnes, aux véhicules et au matériel ayant séjourné il y a moins de quatre jours dans une zone où des mesures de lutte contre la grippe aviaire sont d'application.

Pour rappel, aucune vaccination des volailles n'est possible en Belgique.

Quelle est la résistance du virus à l'extérieur et quelle est sa sensibilité aux désinfectants ?

Le virus influenza est entouré d'une enveloppe lipidique, ce qui explique sa fragilité dans l'environnement. Les facteurs physiques comme la chaleur, l'acidité ou la sécheresse l'inactivent facilement. La plupart des agents chimiques (désinfectants et détergents) sont actifs (voir liste des désinfectants mise à jour sur le site de l'AFSCA : <http://www.favv-afsca.fgov.be/>, cliquer sur « peste aviaire »).

Par contre, les virus influenza sont protégés dans des milieux organiques comme les sécrétions ou les matières fécales, qui augmentent leur résistance à l'inactivation chimique ou physique. De façon générale, les conditions froides et humides favorisent la persistance du virus dans l'environnement. Il peut par exemple résister dans du lisier en hiver pendant 100 jours et dans des matières fécales pendant 30 à 35 jours à 4°C et 7 jours à 20°C. De même, le virus peut persister dans des eaux contaminées (mares, étangs) pendant 30 jours à 4°C et seulement 4 jours à 22°C. Il est donc nécessaire de diluer les matières organiques dans les désinfectants pour inactiver tous les virus.

Quelles sont les mesures prophylactiques à prendre dès ce jour, quels sont les niveaux d'alertes et les mesures en conséquence ?

Les différents niveaux d'alerte sont décrits dans le plan de lutte de l'AFSCA, disponible en ligne sur leur site web (<http://www.favv-afsca.fgov.be/>, cliquer sur « peste aviaire »). Les procédures pour les différentes phases sont décrites en détails et tous les acteurs identifiés : surveillance, vigilance accrue (foyer dans un pays limitrophe), suspicion et alarme (ou crise).

Voici quelques conseils :

- disposer des pédiluves avec un désinfectant agréé à toutes les entrées et sorties des poulaillers et exploitations où sont détenues des volailles ;
- limiter les visites mêmes dans les poulaillers amateurs, de renseigner immédiatement chaque

maladie ou mortalité anormale chez les volailles ;

- il est interdit d'instaurer un traitement thérapeutique sur un lot de plus de 200 animaux, si auparavant des échantillons n'ont pas été pris et transmis pour un examen diagnostique de l'influenza aviaire ;
- les autres mesures dépendent de l'évolution de la situation ;
- Attention, en cas de suspicion sérieuse de grippe aviaire, il est interdit de quitter l'exploitation avant l'arrivée des services vétérinaires.

Si je trouve un volatile sauvage mort, dois-je faire quelque chose ?

Seules les mortalités anormales et importantes au sein d'une même espèce d'oiseau sont à signaler aux milieux de protection animale ou aux autorités communales. Ils ont les instructions et le matériel adéquat pour évaluer les risques et transmettre les cadavres au laboratoire ou les détruire. Il ne faut donc pas alerter lors de la découverte d'un seul oiseau mort.

Existe-t-il un vaccin pour les oiseaux ?

Certains vaccins ont été utilisés envers d'autres sous-types de virus influenza, notamment en Italie pour protéger les dindes et les pondeuses contre les souches faiblement pathogènes de virus H7. Il s'agit de vaccins inactivés huileux qui doivent être inoculés individuellement, avec rappel de vaccination. De tels vaccins existent contre le virus H5N1 et sont utilisés dans certains pays d'Asie mais ne sont pas autorisés en Europe. En effet, ils protègent contre la mortalité et les signes cliniques mais ne font que réduire l'excrétion, parfois significativement, mais les animaux vaccinés constituent un risque majeur de dissémination. En outre, leur efficacité chez les palmipèdes est peu satisfaisante. Dès lors, une vaccination de masse serait vraisemblablement propice à la persistance de l'infection sous une forme endémique. En Belgique, elle n'est envisagée que pour les zoos à l'heure actuelle. Toute campagne de vaccination doit être soumise à l'approbation des autorités européennes.

Quels sont les risques de transmission à l'homme et plus particulièrement aux professionnels du secteur ?

Les oiseaux malades infectent difficilement l'homme. En Asie, seulement 120 cas de transmission de la maladie à l'homme sont enregistrés, malgré une population de plusieurs centaines de millions de personnes et un mode de vie où l'on observe souvent un contact étroit avec les volailles. Dans tous les cas, la contamination a été associée à une forte pression d'infection (doses élevées de virus) et un comportement à risque (abattage, autopsie, découpe ou consommation d'oiseaux malades ou de leurs dérivés comme le sang de canard).

Il n'y a aucune évidence à l'heure actuelle de contamination humaine à partir des oiseaux sauvages. Toutes les infections décrites ont eu lieu suite à un contact avec des oiseaux domestiques.

Le risque le plus préoccupant est le risque de réassortiment génétique, c'est-à-dire un « mélange » des gènes de deux virus influenza si ceux-ci venaient à infecter une même cellule, par exemple chez un être humain contaminé à la fois par un virus aviaire et un virus humain. Si tel était le cas, une pandémie mondiale de grippe humaine serait à redouter, dont la virulence est difficile à prévoir. Le porc, sensible à tous les sous-types d'influenza, pourrait jouer un rôle de « mixer » génétique. Une autre possibilité serait l'adaptation du virus aviaire à l'homme et sa transmission, mais plusieurs chercheurs pensent que celle-ci s'accompagnerait d'une réduction importante de la virulence par rapport à celle décrite pour les quelques cas humains actuels.

Afin de diminuer le risque d'une mutation et, donc d'une rencontre entre les deux virus, il est recommandé aux professionnels du secteur de se faire vacciner contre la grippe humaine saisonnière, même si cette vaccination ne protège pas contre la grippe aviaire.

De plus, les personnes entrant en contact avec des volailles malades, doivent porter un masque de protection respiratoire, des lunettes et des gants jetables. Un médicament antiviral (ex : Tamiflu® ou Relenza®) sera administré préventivement à ces personnes.

La viande de poulet présente-t-elle un risque pour l'homme ?

La consommation de viande de volailles cuite est sans risque : le virus est détruit par la cuisson à 70 °C. De plus, si des cas de grippe aviaire se présentaient, tous les poulets et œufs suspects d'être contaminés seraient exclus de la chaîne alimentaire.

La viande crue et les œufs de consommation peuvent contenir du virus **H5N1** après infection de la volaille. Dans le cas de l'œuf, cette contamination est directement liée à l'ovarite et la salpyngite associées à la maladie. Dans ce cas également, le virus est inactivé par la cuisson.

Puis-je voyager sans problème avec des animaux de compagnie à l'étranger dans un pays contaminé ?

Ce genre de comportement est à éviter avec des chats. Dans le cas de chiens, l'absence de données recommande également la prudence. Il est conseillé de s'adresser à l'ambassade du pays avant le départ.

En outre, durant le voyage, il est conseillé d'éviter le contact avec les volailles, les oiseaux et les porcs, avec des matières fécales d'oiseaux, de respecter les règles élémentaires d'hygiène, certainement après contact avec des volailles, de ne pas apporter des produits animaux à partir du pays visité vers la Belgique. Au retour, il est également recommandé d'éviter tout contact avec des volailles pendant 4 jours.

Si, en tant que vétérinaire, je me sens grippé, puis-je effectuer mes visites ?

Il n'y a pas de problème tant qu'il n'y a pas de grippe aviaire déclarée en Belgique. Si une infection à virus **H5N1** apparaissait dans notre pays, la prudence recommande aux vétérinaires atteints de la grippe humaine saisonnière de s'abstenir de contacts avec des porcs et des oiseaux. Il faut rappeler que la vaccination contre la grippe humaine est recommandée aux vétérinaires.